

## Pour une surveillance efficace de la planète financière !



### La crise a fait apparaître de nombreuses faiblesses dans la surveillance financière:

manque d'anticipation des risques systémiques, défaillances dans la coopération et la coordination entre les autorités nationales concernées, complexité du système et des produits ... La surveillance efficace des acteurs, des marchés et des produits financiers joue un rôle important dans le rétablissement de la confiance dans le système financier. Il s'agit d'un défi mondial, européen et belge.

À l'échelon mondial, le nouveau Conseil de stabilité financière devra veiller à préserver la stabilité financière en collaboration avec le Fonds monétaire international. En Europe, le Conseil des 18 et 19 juin a dégagé les lignes d'un nouveau cadre pour la surveillance financière, basé sur deux piliers. La supervision macroprudentielle serait octroyée à un nouveau Conseil européen du risque systémique chargé de surveiller les risques potentiels pour la stabilité financière ;

les banques centrales y auraient un rôle essentiel.

Quant à la surveillance microprudentielle, elle reposerait sur la mise en place d'un système européen de surveillance financière composé de trois nouvelles autorités européennes et fondé sur une collaboration étroite entre celles-ci et les autorités nationales.

En Belgique, le Comité d'experts, présidé par M. Lamfalussy, estime qu'il faudrait une véritable politique de supervision macroprudentielle et que le fonctionnement de la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) devrait être considérablement amélioré. Il a marqué sa préférence de principe pour un modèle « intégré » de supervision financière, qui confierait à la banque centrale – déjà compétente pour la politique monétaire – la surveillance macro-et micro-prudentielle, tandis qu'une autre institution indépendante se verrait chargée de la supervision de l'intégrité des marchés et de la protection des consommateurs. Et ce, tout en reconnaissant que l'efficacité plus grande dudit modèle n'a pas été prouvée en période de crise. Néanmoins, en raison du contexte politique et social belge actuel, le Comité recommande de maintenir le modèle actuel de supervision, dit « modèle coopératif ». Celui-ci repose sur une coopération, via le Comité de stabilité financière, entre la Banque Nationale, chargée de

la politique monétaire, et la CBFA, chargée du contrôle prudentiel des institutions financières, ainsi que de la supervision de l'intégrité des marchés et de la protection des consommateurs.

**Un rapport d'experts doit formuler des recommandations sur la base de son expertise technique, pas de ses appréciations politiques.**

Le Comité Lamfalussy opte pour le renforcement du modèle coopératif. Il propose, au niveau macroprudentiel, la création du Comité du risque systémique, autorité indépendante placée sous la présidence du gouverneur de la Banque nationale de Belgique. Quant à la politique microprudentielle, des propositions de modifications de la CBFA sont formulées, comme la nécessité d'un meilleur équilibre entre la supervision microprudentielle et la protection des consommateurs. Enfin, un groupe d'experts sera mis en place pour juger de l'efficacité du système et de la nécessité d'un passage au modèle intégré. La FEB constate que le Comité Lamfalussy se prononcerait, s'il devait mettre en place une architecture de supervision en partant de zéro, pour le modèle intégré, tout en estimant celui-ci impossible à mettre en place actuellement pour des considérations politiques et sociales.

SUITE P. 2 >

### A EPINGLER



**FINANCEMENT À L'EXPORTATION** > Les exportateurs belges attendent une décision concrète

> **SEPA** > La transition belge vers un espace unique de paiements en euros


**CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL** > Un Pacte mondial pour l'emploi

### LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

**36.183**  
MILLIARDS DE DOLLARS

**Les pays BRIC ont de plus en plus de poids sur la bourse**

En juin 2009, la capitalisation boursière mondiale était de 36.183 milliards de dollars. Avec une part de 30%, les USA restent toujours en tête, suivis du Japon (9%), de la Chine (7,5%) et du Royaume-Uni (6,5%). L'Inde (2,8%) et le Brésil (2,5%) rejoignent cette année le top dix. Par rapport à l'an dernier, la part des pays du BRIC est passée de 11,7 à 13,8%.

 [www.feb.be](http://www.feb.be) > publications > chiffres et faits

Il se borne donc à recommander le renforcement du modèle coopératif.

Sans se prononcer sur le choix entre l'un ou l'autre modèle, la FEB déplore qu'un comité d'experts nuance son propos principalement en raison de ce que le passage à un modèle autre que le modèle existant entraînerait des

débats longs et difficiles conduisant à une issue incertaine. La FEB estime qu'un rapport d'experts doit formuler des recommandations sur la base de son expertise technique, pas de ses appréciations politiques. Elle regrette ce mélange des genres. Tout en plaçant pour une surveillance mondiale euro-

péenne et belge efficace, destinée à rétablir la confiance dans les marchés financiers. Il est indispensable que tous les acteurs jouent leur rôle sous peine de créer de nouvelles institutions inefficaces.

PHILIPPE LAMBRECHT,  
ADMINISTRATEUR-SECÉTAIRE GÉNÉRAL

## > SEPA

### La transition belge vers un espace unique de paiements en euros

Depuis le 28 janvier 2008, il est possible en Europe d'effectuer des paiements au moyen d'un formulaire de virement européen. Il s'agit

de la première phase de SEPA, la Single Euro Payments Area, dont l'objectif est la création d'un marché européen unique des paiements.

L'introduction d'une domiciliation européenne a pris quelque retard parce que certains aspects juridiques relatifs à la transposition de la directive dans la législation nationale doivent encore être réglés. Pour les paiements transfrontaliers, la transition a démarré rapidement. Pour les paiements nationaux, le passage au formulaire européen de virement s'est fait plus lentement. Toutefois, en mai 2009, on a enregistré une forte progression parce que les pouvoirs publics et quelques big billers ont adopté le formulaire européen de virement pour leurs paiements nationaux.

À partir de début 2010, les banques ne délivreront plus de formulaires belges à leurs clients, mais elles les accepteront et les traiteront encore dans le courant de 2010. Toutes les entreprises – petites et grandes – devront donc bientôt franchir le pas.

La FEB conseille à ses membres de contacter leur banquier à temps. Toutes les informations sur le SEPA peuvent être consultées sur [www.sepabelgium.be](http://www.sepabelgium.be) ou [www.febelfin.be](http://www.febelfin.be).

Frederic Teerlynck – [ft@vbo-feb.be](mailto:ft@vbo-feb.be)

## > CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

### Un Pacte mondial pour l'emploi

À Genève, lors de la Conférence internationale du travail, les employeurs, syndicats et gouvernements ont conclu un accord historique,



## ACTION FEB

### > Non aux quotas pour les femmes

La FEB a été invitée à une audition au Sénat à propos d'une proposition de loi visant à briser le plafond dit 'de verre' que subissent les femmes cadres, c'est-à-dire un accès difficile de celles-ci aux fonctions supérieures et des opportunités de promotion réduites. Cette proposition prône notamment l'imposition de quotas de présence obligatoire d'un nombre minimum de femmes dans les conseils d'administration et les comités de direction des organisations patronales et des entreprises tant publiques que privées. La FEB a rappelé son attachement à la concrétisation de l'égalité des chances entre hommes et femmes à tous les niveaux de la hiérarchie. Mais, s'il convient d'agir sur le choix d'études (scientifiques et d'ingénieur civil par exemple), vers un meilleur partage des responsabilités familiales au moyen de diverses mesures légales et de management, pour lutter contre les stéréotypes, la FEB a exprimé son opposition à toute forme de

quotas. Cette dernière serait une mesure artificielle, stigmatisante et impraticable ; elle agirait en outre au désavantage des femmes.

Sonja Kohnenmergen – [sk@vbo-feb.be](mailto:sk@vbo-feb.be)

### > Un nouveau président pour la Plate-forme européenne de l'environnement

Bert Swennen assure depuis le 1er juin 2009 la présidence de la Plate-forme européenne de l'environnement (FEB, UWE, VOKA-VEV, Beci). Cette plate-forme de concertation a été constituée en 1999 pour défendre de manière coordonnée les intérêts communs des entreprises belges dans cette matière. Bert Swennen travaille depuis 23 ans déjà chez Umicore, une entreprise qui a intégré l'environnement et le développement durable dans sa stratégie. Il a entamé sa carrière chez Umicore en qualité de médecin de travail, avant de devenir responsable de l'Occupational Health Department. Depuis 2004, il est directeur Environment, Health & Safety. Dans cette fonction, il suit les



Bert Swennen assure depuis le 1er juin 2009 la présidence de la Plate-forme européenne de l'environnement

différents dossiers environnementaux aux niveaux belge, européen et international. L'attitude proactive d'Umicore, qu'incarne également Thomas Leysen en tant que président de la FEB, peut donner une impulsion positive à d'autres entreprises belges. La FEB souhaite plein succès à Bert Swennen. Elle est convaincue que le nouveau président fera un travail remarquable et espère que la Plate-forme européenne de l'environnement marquera de son empreinte la présidence belge de l'UE (2e semestre 2010).

Birgit Fremault – [bf@vbo-feb.be](mailto:bf@vbo-feb.be)

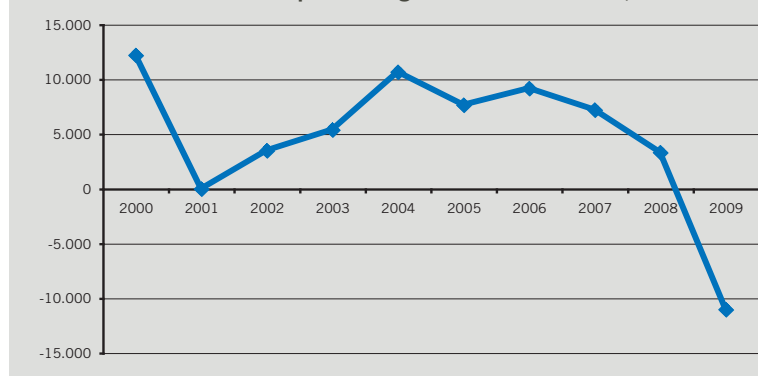
# Les exportateurs belges attendent une décision concrète

À la réunion du G20 qui s'est tenue à Londres 2 avril dernier, il avait été convenu de prévoir 250 milliards d'aide supplémentaire pour le financement du commerce. En effet, le recul de ce financement est qualifié de cause importante de la forte régression des échanges internationaux. Cette problématique affecte également nos exportateurs belges de biens d'investissement, puisque ces exportations sont souvent liées à un financement à moyen ou long terme. Depuis le début de la crise financière, les exportateurs belges ont, tout comme les banques, des difficultés à offrir à leurs clients étrangers des crédits aux taux tels que fixés par l'OCDE (TICR). Cela s'explique directement par le fait que les banques doivent payer des intérêts plus élevés pour se financer. Dans les pays voisins, ce problème se pose de manière moins

aguë ou alors des mesures ont déjà été prises pour y remédier. Par rapport à leurs concurrents, les exportateurs belges sont dès lors davantage lésés. Ils perdent ainsi des contrats importants, avec toutes les conséquences néfastes en termes de taux d'utilisation des capacités et d'emploi.

**La FEB et ses fédérations sectorielles ont déjà attiré l'attention sur ce problème à diverses reprises. Elle apprécie que les pouvoirs publics aient mis en place un groupe de travail composé de diverses instances compétentes. De plus, ce groupe de travail a déjà formulé un certain nombre de propositions intéressantes pour faire face à cette situation préjudiciable. Une décision concrète – devenant de plus en plus urgente au fil du temps – se fait toutefois encore attendre. C'est**

Commerce mondial (pourcentage de variation annuel, FMI)



Par rapport à leurs concurrents, les exportateurs belges sont davantage lésés par le recul du financement.

pourquoi la FEB demande qu'elle soit prise dans les plus brefs délais.

Frederic Teerlynck -  
ft@vbo-feb.be

un Pacte mondial pour l'emploi. Celui-ci vise à créer des emplois, à protéger les travailleurs et à stimuler la reprise économique.

Ce Pacte mondial pour l'emploi traite directement des défis identifiés par les gouvernements du G20 en avril, à savoir soutenir l'emploi en stimulant la croissance, investir dans l'éducation et la formation et mettre en place des politiques efficaces sur le marché du travail, tout en se concentrant sur les plus vulnérables. Ce pacte doit maintenant se traduire en davantage d'entreprises et d'emplois durables ainsi qu'en une reprise économique rapide et forte.

**Le Pacte mondial pour l'emploi souligne le rôle essentiel que le secteur privé doit jouer dans toute reprise. Il souligne l'importance des politiques qui soutiennent la survie des entreprises, l'entrepreneuriat et les investissements. Il identifie également le développement des petites et moyennes entreprises et des infrastructures ainsi que le rôle positif de l'économie verte et des emplois 'verts'. Le défi pour la Belgique sera de concrétiser ces idées, afin de faire véritablement la différence sur le terrain.**

Kris De Meester - kdm@vbo-feb.be

> EMPLOI DANS LES SERVICES PUBLICS

## Hausse à tous les niveaux de pouvoirs

La Banque nationale de Belgique (BNB) a récemment publié une étude détaillée sur la situation et l'évolution de l'emploi public en Belgique. Ainsi, en 2007, le secteur des administrations publiques comptait un peu plus de 800.000 travailleurs et si on y ajoute les emplois largement subventionnés, les intercommunales et les entreprises publiques, ce chiffre s'élève à 1,4 million. La répartition par niveau de pouvoir montre que ce sont les Communautés et les Régions qui emploient le plus d'agents publics (43,2%), viennent ensuite les pouvoirs locaux (39%) et enfin le pouvoir fédéral et la sécurité sociale (17,6%). Sur la période 1995-2007, l'emploi public belge a augmenté principalement dans la branche de l'administration (18,6%). Cette hausse s'observe aussi à tous les niveaux de pouvoir, mais a été plus prononcée dans les pouvoirs locaux. La BNB estime par ailleurs qu'en moyenne pour les 10 prochaines années, 28% du personnel public partira à la retraite, mais avec de fortes différences entre départements

## Une nouvelle brochure FEB Pour une gestion efficace de votre propriété intellectuelle

Dans cette brochure – réalisée par la FEB et ICC Belgique, en collaboration avec Gevers –, les auteurs expliquent de manière claire et concise, à l'appui d'un certain nombre de cas concrets, le vaste éventail de droits de propriété intellectuelle susceptibles de revêtir une importance pour les entreprises. Elle se veut un instrument pratique s'adressant principalement aux dirigeants de PME, qui sont souvent créateurs de valeur ajoutée intellectuelle, mais ne savent pas toujours comment protéger ce savoir-faire. En effet, la propriété intellectuelle de l'entreprise accroît sa valeur économique et lui confère des instruments et des avantages concurrentiels sur un marché très compétitif.

La brochure peut être commandée auprès de Paola Bulot, fax 02 515 09 55, publicaties@vbo-feb.be ou via le site de la FEB (www.feb.be / rubrique Publications / brochures payantes). Elle coûte 35 EUR (TVA comprise).



## Le 'pour' et le 'contre' du Contrat de solidarité entre générations

Colloque FEB



La loi du 23 décembre 2005 et de nombreux arrêtés royaux ont donné exécution au Contrat de solidarité entre générations. Quatre ans plus tard, la FEB dresse le bilan. Ce colloque aborde la matière en 3 grandes parties : les principales mesures du Contrat de solidarité, des témoignages d'entreprises et, enfin, un débat. Après les conclusions de cette journée d'étude, le Premier ministre Herman Van Rompuy communiquera sa propre vision de la problématique.

10 SEPTEMBRE 2009  
de 8h30 à 17h00

LIEU : FEB, Bruxelles  
INFO : Nathalie Petit  
T 02 515 09 64  
F 02 515 09 15  
np@vbo-feb.be

## 2e édition de la FEB Social Academy




Vu le succès de la première édition de la FEB Social Academy, la FEB a le plaisir de vous annoncer le lancement d'une deuxième édition de cette formation en concertation sociale. Elle se déroulera d'octobre 2009 à mai 2010. Cette nouvelle édition offrira, en sept après-midi, un aperçu des fondements de base et de toute l'actualité en matière de concertation sociale.

20 OCTOBRE 2009  
de 14h00 à 17h00

LIEU : FEB, Bruxelles  
INFO : Nathalie Petit  
T 02 515 09 64  
F 02 515 09 15  
np@vbo-feb.be

Plus d'infos > [www.feb.be](http://www.feb.be) > Manifestations

et institutions (40% du personnel au SPF Finances).

 Au vu de l'ampleur et de l'évolution récente de l'emploi public, la FEB rappelle l'importance d'une réforme de la gestion des ressources humaines au sein des administrations publiques pour en améliorer l'efficacité. La FEB salue par ailleurs la réalisation d'une telle étude qui contribue au développement de données statistiques sur l'effectif public.

Anne Defourny – ad@vbo-feb.be



## Vous cherchez des salles de réunion au cœur de Bruxelles ?

La FEB propose un large éventail de salles polyvalentes et modernes, à des prix concurrentiels.

Infos : Service Events - [events@vbo-feb.be](mailto:events@vbo-feb.be)

T +32 2 515 09 83 - F +32 2 515 09 15


## > STRATÉGIE DE LISBONNE

### Les partenaires sociaux reçus au cabinet du Premier ministre

Le 17 juin dernier, les partenaires sociaux ont été invités au cabinet du Premier ministre afin de commenter leur action dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne en Belgique. Même si elle n'a pas donné tous les résultats escomptés, cette stratégie, visant à faire de l'Union européenne l'économie de la

connaissance la plus dynamique du monde d'ici à 2010, n'en demeure pas moins un important fil conducteur pour les réformes socio-économiques devant être opérées dans notre pays. Par ailleurs, une nouvelle stratégie, portant sur la période postérieure à 2010, doit être définie au cours des prochains mois. Lors de cette rencontre, les partenaires sociaux ont détaillé les activités qu'ils mènent conjointement au sein du Conseil central de l'économie et du Conseil national du travail, dans le domaine notamment de l'innovation, de l'entrepreneuriat, des transferts de

connaissances entre les entreprises et les universités, des emplois verts, du budget, de l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi, de la simplification administrative et de la transposition de la directive 'Services'. Ils ont également souligné que l'accord interprofessionnel se conforme aux recommandations de la Commission européenne.

 La FEB apprécie d'être impliquée, à un stade précoce, dans la réflexion relative à la rédaction du rapport de progrès que le gouvernement doit introduire auprès de la Commission européenne. Elle a communiqué une série de points d'attention concernant la Stratégie de Lisbonne post-2010. Parmi ceux-ci, l'on épinglera l'importance d'une politique industrielle européenne incluant les technologies propres, la prise en compte de la dimension externe et la nécessité d'un meilleur suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

Michael Voordeckers – mv@vbo-feb.be

#### FEB – Fédération des Entreprises de Belgique ASBL

rue Ravenstein 4 – 1000 Bruxelles – tél. 02 515 08 11 – fax 02 515 09 15

#### RÉDACTION :

Anne Michiels – tél. 02 515 09 44 – am@vbo-feb.be  
Thérèse Franckx – tél. 02 515 09 50 – tf@vbo-feb.be

#### ÉDITEUR RESPONSABLE :

Olivier Joris – rue du Wolvenberg 17 – 1180 Bruxelles

#### PUBLICATION MANAGER :

Stefan Maes – tél. 02 515 08 43 – sm@vbo-feb.be

#### ANNEXES PUBLICITAIRES :

ADeMar bvba – tél. 03 448 07 57 – nele.brauers@ademaronline.com

#### CHANGEMENTS D'ADRESSE :

FEB – Service mailing – tél. 02 515 09 06 – fax 02 515 09 55 – mailing@vbo-feb.be

#### COPYRIGHT :

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

L'Infor est imprimé sur du papier issu de la gestion durable des forêts. La gestion durable des forêts tient compte de l'écosystème forestier, respecte les aspects sociaux (droits des populations indigènes et des travailleurs forestiers\*) et est responsable d'un point de vue économique.